



Réserve
Naturelle
Régionale

ÉTANG D'AMEL



AMEL ET SENON



© Commune de Senon



Carnet
de **découverte**



ET PLAN DE RANDONNÉE





Le MOT du Président de la Région Grand Est

**Des RNR pour agir et préserver
la biodiversité !**

Notre région est riche d'une biodiversité incroyable, sachons la préserver !

C'est par ces mots que je souhaite introduire la présentation des Réserves Naturelles Régionales de notre territoire. Nous savons aujourd'hui que les fortes menaces qui pèsent sur les milieux naturels, entraînent une perte de qualité, de diversité et impactent directement les espèces qui y vivent. Alors pour endiguer ces phénomènes, il nous faut agir.

Agir, c'est prendre des décisions fortes pour la biodiversité. Ainsi, au côté de ses partenaires, la Région Grand Est s'engage au travers de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité à protéger 50 000 hectares supplémentaires de notre territoire d'ici à 2030.

Agir, c'est aussi informer et sensibiliser le public à l'environnement. C'est là l'essence même des Réserves Naturelles Régionales (RNR) dont l'objectif est de préserver les sites naturels présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou les milieux naturels. Là encore, je réaffirme notre souhait de renforcer le réseau de nos réserves naturelles, avec l'extension et la création de 10 nouvelles RNR d'ici 2027.

La Région Grand Est s'engage ainsi pleinement en faveur de la biodiversité. Dotés de ce statut de protection forte, les sites les plus emblématiques de notre territoire sont préservés de manière durable. Ils sont ouverts au public, lorsque cela est compatible avec leur sauvegarde.

À travers ces carnets, je vous invite donc à (re)découvrir les Réserves Naturelles Régionales du Grand Est, et à agir vous aussi, en adoptant les comportements les plus respectueux, en apprenant à connaître ces richesses, et en contribuant ainsi, à votre échelle, à les protéger.

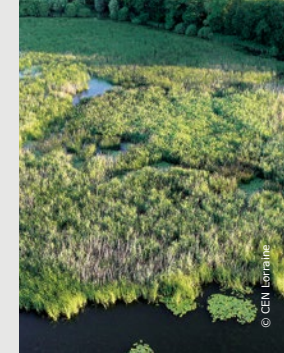
Jean ROTTNER,
Président du Conseil Régional Grand Est



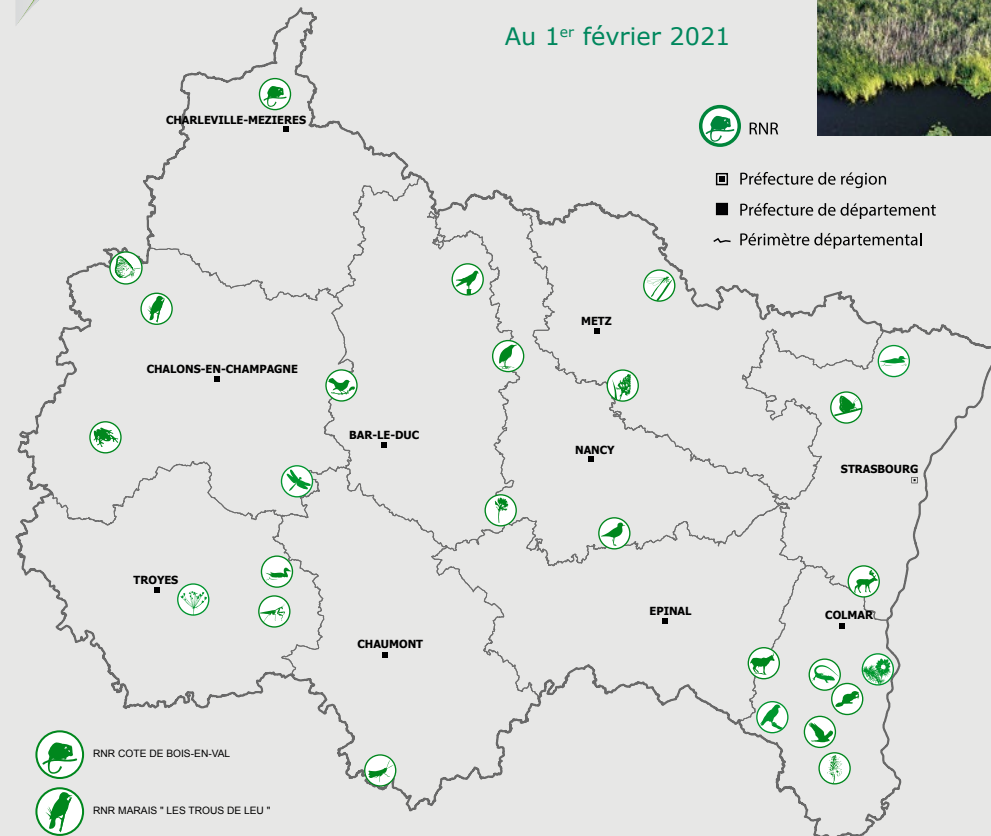
© V. MUNIER

Les Réserves Naturelles Régionales du Grand Est

Au 1^{er} février 2021



© CEN Lorraine



RNR

▣ Préfecture de région

■ Préfecture de département

~ Périimètre départemental



RNR COTE DE BOIS-EN-VAL



RNR MARAIS * LES TROUS DE LEU *



RNR MARAIS DE REUVES



RNR ETANGS DE BELVAL-EN-ARGONNE



RNR ETANG ET PRAIRIE HUMIDE DES PÂQUIS



RNR PRAIRIES HUMIDES DE COURTERANGES



RNR ETANG DE RAMERUPT



RNR PELOUSE DE LA CÔTE DE L'ETANG



RNR ETANG D'AMEL



RNR LACHAUSSEE



RNR PELOUSES ET BOIS DE VILLEMORON



RNR ZONE HUMIDE DU MOULIN



RNR COTE DE DELME



RNR MOSELLE SAUVAGE



RNR COLLINE DU BASTBERG



RNR PLAN D'EAU DE REICHSHOFFEN



RNR RIED DE SELESTAT-ILLWALD



RNR HAUTES CHAUMES DU ROTHENBACH



RNR FORET DES VOLCANS



RNR COLLINES DE ROUFFACH



RNR FORET DU HARDT WALD



RNR EIBLEN & ILLFELD



RNR LANDES ET MARAIS DU ROTHMOOS



RNR EBOULIS ET PELOUSES CALCAIRES DE PAGNY-LA-BLANCHE-COTE ET CHAMPOUGNY



RNR MARAIS ET SABLIERES DU MASSIF DE SAINT-THIERRY



RNR IM BERG

Il existe en Grand Est une grande diversité d'espaces naturels, de milieux, reconnus pour la biodiversité qu'ils abritent.

La Région Grand Est s'est fortement engagée dans le classement de ces espaces en Réserves Naturelles Régionales (RNR).

L'objectif des réserves naturelles est de protéger les milieux et les espèces qui y vivent, de préserver les richesses de notre patrimoine naturel et de mieux les faire connaître.

La vie des RNR s'articule autour d'une réglementation, adoptée lors de la création de la réserve naturelle, et d'une gestion adaptée au site, déployée d'après une évaluation scientifique. Cette réglementation est élaborée en concertation avec les propriétaires, gestionnaires et usagers. Certaines pratiques peuvent être autorisées, limitées ou interdites afin de concilier les enjeux écologiques avec ceux des acteurs locaux. Elle rappelle les attitudes à adopter dans ces milieux fragiles comme l'interdiction de dégradation ou de prélèvement. La gestion appliquée permet quant à elle de maintenir en bon état ou de restaurer les milieux naturels, de préserver les espèces animales et végétales. La Région confie la gestion de chacune de ces RNR à un ou plusieurs gestionnaires, qui ont pour mission de mettre en oeuvre toutes ces actions. Ils sont présents sur le terrain tout au long de l'année, vous croiserez peut-être leur chemin lors de vos promenades...

Aujourd'hui, les sites qui vous sont présentés jouissent de ce statut de réserve naturelle régionale et sont ainsi préservés.

Ce carnet vous propose une découverte approfondie de la RNR de l'étang d'Amel. Laissez-vous guider...



© CEN Lorraine

La Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel



© L. LAMBERT

◆ Un vaste territoire d'étangs protégé en Meuse

● CLASSEMENT :

Le 29 juin 2006 par le Conseil Régional Grand Est.

● SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Communes d'Amel-sur-l'Étang et de Senon.

● SUPERFICIE : 144 ha.

● PROPRIÉTAIRES :

Les communes citées ci-dessus et le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine).

◆ Un outil de protection de la biodiversité

Le classement de ce territoire lui confère un statut de protection réglementaire permettant la préservation de ses milieux naturels : étang, prairies humides, réseau de mares, roselières et boisements anciens.

◆ Une gouvernance partagée

Chaque année, un comité consultatif de la réserve naturelle se réunit et associe de nombreux partenaires : les propriétaires, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Office National des Forêts, l'Office Français de la Biodiversité, l'Etat, etc. Il donne notamment son avis sur le fonctionnement et la gestion du site.

◆ Une gestion adaptée

Pour que l'ensemble des activités cohabitent dans le respect de cet environnement (randonnées, chasse, etc.), un plan de gestion organise la vie du site. C'est le CEN Lorraine, gestionnaire de cette réserve naturelle, qui met en œuvre au quotidien ce plan de gestion.



© CEN Lorraine

© Commune de Senon

© V. MONTIER



Le Sentier de Randonnée



PARCOURS : 8 km
DURÉE : 2 h 30
DÉNIVELÉ : 5 m
DÉNIVELÉ : terrain plat
BALISAGE :



- Interdiction de sortir des sentiers
- Bivouac interdit
- Chiens admis en laisse
- Interdiction de cueillette
- Interdiction de capture d'animaux
- Interdiction de jeter des ordures
- Interdiction de faire du feu
- Interdiction nuisances sonores
- Observatoire
- PÊCHE INTERDITE
- BAIGNADE INTERDITE

ATTENTION

Présence de chenilles processionnaires du Chêne. Ces chenilles peuvent être observées sur certains tronçons forestiers des sentiers. Elles sont particulièrement urticantes en période estivale.

Informations pratiques

CONSEILS

PENSEZ À PRENDRE : une paire de jumelles et des chaussures de randonnée.

En période de chasse, SOYEZ VIGILANTS et prenez connaissance des calendriers de battues organisées sur le site.



Départ au panneau d'accueil de la réserve naturelle situé sur le parking à Senon, fléché à partir de la D618 reliant Etain à Spincourt.

PARCOURS 8 KM

- Suivez le chemin qui longe le bois et les prairies jusqu'à l'observatoire.
- À l'observatoire, prenez à droite et entrez dans la forêt.
- À la sortie du bois, poursuivez à travers les prairies. Des passerelles enjambent les cours d'eau car le secteur est souvent très humide.
- Continuez tout droit sur le chemin longeant la forêt et les abords de l'étang. Écoutez le chant des oiseaux.
- Après la forêt, poursuivez tout droit sur le large chemin blanc. Entrez dans le second observatoire situé sur votre gauche. Vous pourrez ainsi profiter de la vue sur les différents milieux naturels du site (prairies, mares, roselières...).
- Prenez ensuite à gauche sur le chemin à travers champs pour rejoindre directement Senon ou continuez à droite et passez par Amel-sur-l'Étang via la D197 puis la D14. Attention à la circulation.
- Arrivé à un chemin blanc, tournez à droite et dirigez-vous vers le village de Senon.
- À l'entrée du village, prenez sur votre gauche la rue de l'Étang. Au bout de la rue, tournez à gauche sur la route qui vous mènera au parking de départ. Vous observerez peut-être les chevaux Konik Polski qui pâturent dans les roselières de l'étang de long de cette route, sur votre gauche.



IMPORTANT :
L'accès à la digue n'est pas autorisé pour des raisons de sécurité et de quiétude de la faune.

Extrait de fond de cartes IGN - © - Paris - 2014 - Autorisation n° 70, 14030 - Source : IGN, scan 25 de 2014, Conseil Régional Grand Est





Un Territoire d'Étangs



© CEN Lorraine



© H. BERNARDINI

La Faune



© F. BURDA

◆ Un étang ancré dans l'histoire et dans son territoire

L'étang d'Amel fait partie des nombreux étangs parsemant la plaine de la Woëvre. Il a été créé par les moines de l'abbaye de Gorze au XIII^e siècle en vue de la mise en place d'une pisciculture. Il appartient désormais au CEN Lorraine. L'activité traditionnelle de pêche perdue encore aujourd'hui, même si l'étang fait l'objet de nouvelles attentions : conservation du patrimoine naturel, culturel et bâti, support d'éducation à la nature...

La réserve naturelle est reconnue pour sa richesse ornithologique. Elle constitue un site privilégié pour la nidification, l'hivernage et les haltes migratoires de nombreuses espèces d'oiseaux. L'ensemble du site est inventorié au titre du réseau européen Natura 2000*.

* Natura 2000 : réseau européen de sites naturels abritant des habitats et des espèces animales et végétales à protéger

Le maintien de cet écosystème dans un bon état de conservation -oiseaux, amphibiens, libellules...- est principalement dépendant du fonctionnement hydrologique de l'étang, et donc de son bassin versant. En effet, la qualité de l'eau alimentant l'étang est tributaire des pratiques agricoles exercées et donc de son bassin versant. Des pratiques agricoles adaptées participent ainsi directement à la préservation de cet écosystème.



Libellule à 4 taches

© V. MUNIER

◆ Des oiseaux fidèles

● Le Grèbe huppé

Reconnaisable à sa huppe noirâtre et double, le Grèbe huppé s'aperçoit sans difficulté sur l'étang. Cet oiseau niche sur la réserve naturelle. Il apprécie les roseaux car il a besoin d'une végétation palustre* assez épaisse dans laquelle il fait son nid flottant. Il porte ses jeunes sur le dos pendant leurs premiers jours !

* Palustre : qui vit dans les marais

● Le Busard des roseaux

En vol au-dessus des roseaux, vous pourrez observer ce gracieux rapace. Avec sa fine silhouette et ses ailes coudées, le Busard des roseaux est le plus grand des busards européens. Comme son nom l'indique, cette espèce construit son nid au sein de la roselière, où la femelle couve de 3 à 8 œufs. Vous reconnaitrez le mâle par l'extrémité de ses ailes de couleur noire, son dos et sa tête brune qui font contraste avec le gris argenté du reste de son corps.

● À ne pas manquer

N'hésitez pas à vous promener sur la réserve naturelle en fin de journée lorsque le soleil se couche.

Vous y découvrirez une ambiance particulière avec le vol de milliers d'Étourneaux et autres petits oiseaux qui viennent passer la nuit dans les roselières. Les soirs de printemps, les grenouilles et crapauds se réveillent et commencent à se faire entendre, ainsi que les oiseaux crépusculaires, comme le Butor étoilé.

UN SPECTACLE VISUEL ET SONORE GARANTI !

Pour garantir ce spectacle, veuillez à ne pas déranger les animaux en restant en toute discrétion sur le sentier ou dans les observatoires.



© R. ROGER

Busard des roseaux



© F. ANDRÉ

Grèbe huppé



La Flore



La Gestion



◆ Une flore exceptionnelle mais fragile

Plus de **250 espèces végétales** sur la RNR dont **4 protégées**

● Le Roseau commun

Il constitue une ceinture végétale en bordure d'étang. Les îlots de Roseaux sont notamment favorables à la nidification des oiseaux d'eau comme le Héron cendré ou le Fuligule milouin. On reconnaît facilement le Roseau par son plumeau pourpre en bout de tige, celle-ci pouvant atteindre 3 m de haut. On l'appelle aussi Phragmite.

● La Massette

Elle se différencie de son cousin le Roseau par son inflorescence typique en forme d'épis de couleur brune. La Massette est un peu plus petite, atteignant les 2 m. Les feuilles sont plates et croissent à la base de la plante. Elles forment une gaine qui entoure la tige. Comme les Roseaux, les Massettes composent des ceintures végétales en bordure d'étang ou de mares.

● La Grande douve

La Grande douve est une belle renoncule pouvant atteindre plus d'un mètre de hauteur. Elle est protégée en France. Menacée par la destruction de son milieu de vie, les zones humides, elle reste malgré tout bien représentée dans le territoire de la Woëvre. Vous aurez peut-être la chance de l'apercevoir au printemps en bordure de roselières.



◆ Une gestion raisonnée au service des espèces

● Des prairies riches en biodiversité

Les nombreuses prairies qui bordent l'étang sont gérées de manière raisonnée avec des fauches tardives au mois de juin et aucun apport de fertilisant. Des bandes refuges* sont aussi créées. Elles servent de lieux de reproduction à certains oiseaux comme le Tarier pâtre et à des insectes qui se délectent des réservoirs de fleurs nectarifères indispensables à leur nutrition.

● Les mares : un lieu de vie pour les batraciens

Le réseau de mares présent sur la réserve naturelle se situe principalement au Nord-Ouest de l'étang. Il permet de maintenir les populations de 4 espèces de Tritons : crêté, alpestre, ponctué et palmé. C'est aussi le lieu de vie de la Rainette verte. Ces mares bénéficient d'un entretien régulier pour limiter leur comblement par l'envasement. Elles sont composées d'une zone ensoleillée et d'une zone ombragée favorables aux espèces qui les fréquentent.

* *Bandes refuges : bande non fauchée de façon localisée.*





CONTACTS

Région Grand Est

Direction de la Transition Énergétique, Ecologique et de l'Environnement
Service Eaux et Biodiversité - Place Gabriel Hocquard - CS 81004
57036 METZ Cedex 01
Tél. 03.87.33.67.83

CEN Lorraine - Antenne Meurthe-et-Moselle et Meuse

Benoit PAUL
Conservateur des Réserves Naturelles
Régionales de Lachaussée et de l'Étang d'Amel
Tél. 03 29 89 51 02 — Tél. 07 86 39 04 45

Raphaël JILET
Garde-conservateur
Tél. 06 27 44 13 09

Chambley Planet'Air - Tour de contrôle
54470 HAGEVILLE
Tél. 03 82 20 88 00

GESTIONNAIRE



Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

3, rue du Président Robert Schuman
57400 Sarrebourg — Tél. 03 87 03 00 90

www.cen-lorraine.fr

PARTENAIRES FINANCIERS



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

L'Europe s'invente chez nous

www.reserves-naturelles.org/etang-d-amel